FOCUS-PAYS DU FMI

La Côte d'Ivoire: poursuivre sa transformation économique

Le 1 août 2018

Le FMI a complété récemment sa revue annuelle de l'économie ivoirienne. La reprise issue de la normalisation politique et de la bonne mise en œuvre des réformes a contribué à une très bonne tenue de l'économie du pays depuis 2012. La mise en œuvre de réformes structurelles innovatrices sera nécessaire au maintien du développement au même rythme que dans le passé récent et au partage plus universel des bienfaits de la croissance.

Voici les points principaux du rapport :

FAITS EN BREF SUR LA CÔTE D'IVOIRE

- POPULATION: 24,3 MILLION (2016)
- CAPITALE: YAMOUSSOUKRO
- LANGUES: LE FRANÇAIS (LANGUE OFFICIELLE) ET ENVIRONS SOIXANTE AUTRES LANGUES, Y COMPRIS LE BAOULÉ ET LE DIOULA
- MONNAIE : FRANC DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE OUEST AFRICAINE (FCFA) (XOF)
- ESPÉRANCE DE VIE: 51,2 ANS
- TAUX D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES : 43,1% (2015)
- CROISSANCE DU PIB RÉEL: 8,3% (2016)

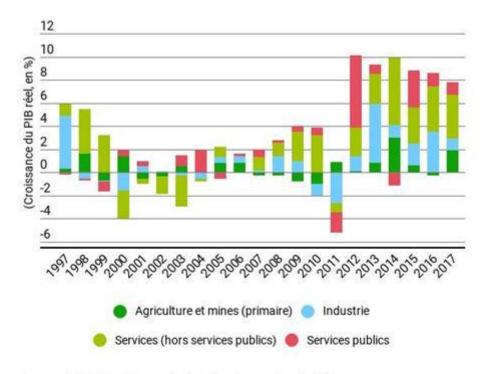
- PIB NOMINAL PER CAPITA: US\$1495 (2016)
- TAUX DE PAUVRETÉ: 46,3% (2015)
- Le défi principal de la politique économique est de maintenir le rythme vigoureux de la croissance, assurer le partage équitable de ses bienfaits, et confirmer le rôle de locomotive du secteur privé, tout en rationalisant les finances publiques.

La tenue vigoureuse de l'économie depuis 2012 reflète la reprise issue de la normalisation politique, l'amélioration de l'environnement des affaires, le programme de réformes et la politique fiscale accommodante. Toutefois, ces facteurs pourraient s'estomper à moyen terme, du fait de la rationalisation des finances publiques et d'autres facteurs, en l'absence de réformes structurelles innovantes visant à favoriser le secteur privé comme moteur de la croissance.

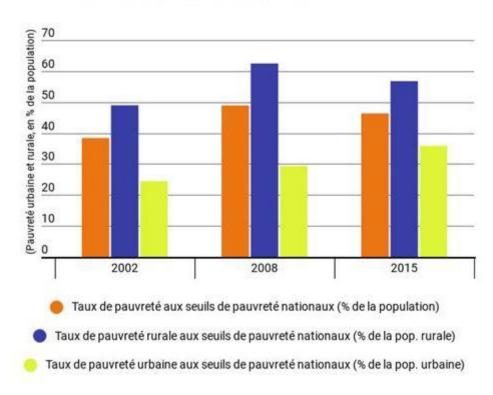
Même si la croissance fut impressionnante, en moyenne annuelle de 9 %, la réduction du taux de pauvreté fut modeste et le sous-emploi demeure élevé. Le gouvernement voudrait s'attaquer à cette question en améliorant l'infrastructure publique, bonifier davantage le climat des affaires, affiner le ciblage pour les filets sociaux et étendre leur couverture.

Croissance élevée mais réduction de la pauvreté au ralenti

La Côte d'Ivoire a connu une croissance forte, mais au ralenti tandis que la réduction de la pauvreté a été plutôt modeste.



Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations des services du FMI.



Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.



 L'action du gouvernement pour améliorer le climat des affaires, y compris dans le domaine agricole, prend de l'élan.

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs dans la réduction des délais d'attribution des permis de construction, et mis sur pied un système électronique de paiement des impôts ainsi qu'un bureau de crédit. Le pays pourrait rattraper son retard vis-à-vis des pays pré-émergents d'Afrique sub-saharienne notamment en renforçant les droits des créanciers et des emprunteurs et en approfondissant la fourniture d'informations sur ceux-ci.

L'agriculture emploie la moitié des travailleurs ivoiriens. Environ 60 % des familles des employés agricoles sont pauvres. Les femmes représentent 40 % des travailleurs agricoles, et plus de la moitié de ceux-ci n'ont pas été scolarisés. L'appui au renforcement de la croissance inclusive passe par l'amélioration de l'environnement des affaires et du cadre réglementaire de l'agriculture, un secteur porteur d'un quart de la croissance en 2017.

Le gouvernement vise à raffermir l'accès aux marchés pour les produits agricoles en améliorant l'infrastructure des transports, étendre l'offre d'électricité, et développer des stratégies d'accroissement de la valeur ajoutée du cacao et de l'anacarde.

 Le statut de pays pré-émergent de la Côte d'Ivoire et les conditions favorables des marchés de capitaux internationaux, ont élargi les options de financement. Cependant, il est indispensable de fermement ancrer la dette sur une trajectoire viable.

Les politiques saines du gouvernement et sa détermination à mettre en œuvre son programme de réformes ont suscité des conditions de financement favorables sur les euro-obligations émises par la Côte d'Ivoire en 2017 et 2018. La dette publique extérieure devrait s'établir à près de 30 percent du PIB en 2018, ce qui est présentement considéré comme viable à moyen terme.

 Le gouvernement ivoirien s'est engagé à réduire le déficit budgétaire au plafond de 3 % établi par l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2019.

La rationalisation des finances publiques de la Côte d'Ivoire, représentant une des économies principales de l'UEMOA, est d'une importance critique pour la stabilité macroéconomique et monétaire de la région, qui est essentielle pour favoriser une croissance soutenue dans un contexte susceptible d'être frappé par divers chocs.

La création de marges budgétaires adéquates pour faciliter l'exécution des dépenses prioritaires d'infrastructure et sociales dépend de la mobilisation de recettes supplémentaires et de la priorisation des dépenses publiques. Le gouvernement a mis sur pied un comité incluant le secteur privé pour collaborer aux réformes des finances publiques.

• En s'appuyant sur les acquis des réformes budgétaires structurelles, le gouvernement améliore l'administration fiscale et la gestion des finances publiques.

Les autorités ivoiriennes affinent les protocoles d'échanges de renseignements entre les agences de perception de recettes, instituent le paiement électronique des impôts, améliorent le suivi des importations, et progressent dans la gestion des ressources humaines et l'analyse du risque. Elles améliorent l'efficacité des dépenses publiques par le biais de la restructuration des entreprises publiques; elles modernisent les procédures d'appels d'offre pour la passation des marchés publics; elles améliorent la gestion du risque budgétaire; et modernisent la gestion de la trésorerie et les opérations du Trésor.

 Même si de nouvelles règles prudentielles renforcent la stabilité du secteur bancaire, les poches de vulnérabilité restantes devraient être résolues.

L'instauration par la Côte d'Ivoire de nouvelles règles prudentielles conformes aux principes de Bâle II et III à compter de 2018 devraient améliorer la surveillance du secteur bancaire et la discipline du marché. Ces règles comprennent une hausse des normes minimales des fonds propres en vigueur et des normes plus strictes concernant la concentration des prêts. Pour assainir davantage le système bancaire, il importe d'appliquer rigoureusement les normes prudentielles au petit nombre restant de banques qui ne les respectent pas.